



Mise en œuvre des motions, des postulats, des déclarations de planification et des charges imposées 2023

Direction des travaux publics et des transports DTT

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Date de la séance du CE : 10 janvier 2024
N° d'affaire : 2022.STA.1788
Direction : Chancellerie d'État
Classification : Non classifié

Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Propositions de classement	3
3.	Demandes de prolongation de délai	7
4.	Motions et postulats ne faisant l’objet d’aucune proposition ni demande	8
5.	Déclarations de planification.....	13
6.	Charges imposées dans le cadre des affaires de crédit	15

1. Introduction

Dans le présent document, le Conseil-exécutif informe le Grand Conseil sur l'état d'avancement du traitement et de l'exécution des interventions parlementaires conformément à l'article 70 de la loi sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21). Le rapport concerne toutes les motions et tous les postulats adoptés par le Grand Conseil. Le jour de référence est le 31 décembre 2023. Le cas échéant, le Conseil-exécutif adresse également ses demandes de prolongation de délai ainsi que ses propositions de classement au Grand Conseil (art. 70, al. 1 et 3 LGC). Enfin, le Conseil-exécutif rend compte de la mise en œuvre des déclarations de planification (art. 53 LGC) ainsi que des charges imposées dans le cadre des affaires de crédit.

2. Propositions de classement

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats que le Conseil-exécutif propose de classer. L'état de traitement permet de motiver la proposition.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS (DTT)				
N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	État d'avancement du traitement Motivation de la proposition de classement
039-2018 P	Klopfenstein (Corgémont, UDC) Conserver les témoins de l'histoire prévôtoise	05.09.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Avec le concordat sur le transfert de Moutier, les deux gouvernements ont décidé le transfert au canton du Jura de l'ensemble des immeubles situés à Moutier, y compris le tribunal régional et la préfecture, qui ne resteront ainsi pas dans le patrimoine du canton de Berne.
097-2018 M	Wenger (Spiez, PEV) Pédaler en sécurité entre Interlaken et Leissigen	20.11.2018	31.12.2022	L'étude de faisabilité s'est achevée en 2020. Le projet global figure désormais dans le plan du réseau routier 2022-2037 en tant que projet cyclable stratégique. Les répercussions sur le financement de la nouvelle loi sur les voies cyclables sont en cours d'examen. La demande de crédit de réalisation pour le sous-projet prioritaire « Därligen West-Interlaken » devrait pouvoir être soumise vers 2030, en fonction de la priorisation des investissements dans le domaine des travaux publics.
252-2018 M	Graber (La Neuveville, UDC) Ouverture conditionnelle du centre de Prêles	13.03.2019 Vote point par point Point 1 : retrait Points 2 et 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2023	Le 13 mars 2019, le Grand Conseil a décidé de renoncer à l'établissement à Prêles d'un centre de retour pour les requérants d'asile déboutés. Le site concerné (Châtillon) se trouve dans la zone affectée à des besoins publics avec la précision « foyer d'éducation ». Les négociations avec des personnes intéressées ont entre autres échoué en raison de cette affectation trop précise. À l'heure actuelle, le canton travaille avec la commune de Plateau de Diesse pour étendre l'affectation du site concerné afin de permettre également d'autres utilisations. Les possibilités ont ainsi été examinées et les travaux dans le domaine de compétence du canton effectués et/ou lancés dans la mesure du possible.
251-2018 M	Mentha (Liebefeld, PS) Le tunnel de Port, vite !	13.06.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	Le tunnel de Port faisait partie du projet d'exécution du contournement ouest de Bienne par l'A5, qui a été abandonné. Dans le cadre d'une étude de mobilité globale « Biel/Bienne Ouest », l'organisation de projet supérieure Espace Biel/Bienne. Nidau procédera d'ici à 2025 à des clarifications quant à la pertinence du tunnel de Port. Le financement de l'étude est garanti. Les travaux commenceront début 2024. Les clarifications dans le domaine de compétence du canton en vue de l'exécution du postulat sont donc terminées.
261-2018 M	Moser (Biel/Bienne, PLR) Contournement ouest de Bienne : avancer la réalisation de la bretelle sur la rive droite du lac (tunnel de Port)	13.06.2019	31.12.2023	Le tunnel de Port faisait partie du projet d'exécution du contournement ouest de Bienne par l'A5, qui a été abandonné. Dans le cadre d'une étude de mobilité globale « Biel/Bienne Ouest », l'organisation de projet supérieure Espace Biel/Bienne. Nidau procédera d'ici à 2025 à des clarifications quant à la pertinence du tunnel de Port. Le financement de l'étude est garanti. Les travaux commenceront début 2024. Les possibilités pour le canton de mettre en œuvre la motion sont ainsi épuisées.
047-2019 P	Stucki (Stettlen, PVL) Branche ouest de l'A5 : pour un dialogue sans tabou	10.09.2019	31.12.2023	Dans son rapport final, le groupe de dialogue sur la branche ouest de l'A5 institué par le canton maintient qu'il est important de combler à long terme la lacune de route nationale à Bienne. D'ici 2025, l'organisation de projet supérieure Espace Biel/Bienne. Nidau, qui met en œuvre les recommandations du groupe de dialogue, examinera la pertinence de la réalisation d'un tunnel dans le Jura bernois dans le cadre d'une étude de mobilité globale « Biel/Bienne Ouest ». Le financement de l'étude est garanti. Les travaux commenceront début 2024. Les clarifications dans le domaine de compétence du canton en vue de l'exécution du postulat sont donc terminées.

102-2019 M	Wyss (Wengi, UDC) Foyer d'éducation de Prêles – arrêtons les frais ! Pour de nouvelles idées au profit de la population du plateau de Diesse	10.09.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	Le site concerné (Châtillon) se trouve dans la zone affectée à des besoins publics avec la précision « foyer d'éducation ». Comme il n'est plus question d'exploiter un foyer d'éducation à Prêles, le canton a examiné et rejeté d'autres utilisations cantonales (détention administrative, prison régionale et établissement pénitentiaire, hébergement de requérant-es d'asile, etc.). De plus, des négociations ont débuté avec des personnes potentiellement intéressées par l'achat du site. Ces négociations ont entre autres échoué en raison de l'affectation trop précise de la zone. Le canton travaille donc avec la commune de Plateau de Diesse pour étendre l'affectation du site concerné afin de permettre également d'autres utilisations. Les clarifications dans le cadre du postulat sont ainsi terminées.
204-2019 M	Arn (Muri b. Bern, PLR) Halte aux oppositions abusives en matière de construction	05.03.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2024	La demande d'accélérer les procédures d'octroi de permis de construire et de limiter les oppositions abusives a déjà été examinée à plusieurs reprises de manière approfondie, par exemple dans le cadre de la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives ou encore du rapport relatif à la motion 083-2015. Les demandes du postulat ont donc été évaluées dans leur totalité.
250-2019 M	Graf (Interlaken, PS) Des itinéraires pour VTT attrayants dans le canton de Berne aussi	05.03.2020	31.12.2023	La demande a été prise en considération dans le cadre de la révision de la loi sur les routes. La révision de la loi a été adoptée par le Grand Conseil lors de la session d'été 2023 et entrera en vigueur le 1 ^{er} février 2024.
223-2020 M	Schneider (Biel/Bienne, UDC) Suppression d'une limite de vitesse tracassière (30 km/h) à la route de Reuchenette, à Bienne !	17.03.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	L'OPC a fait examiner l'utilité de la limitation à 30 km/h du tronçon par le Bureau de prévention des accidents (bpa). Dans son rapport, le bpa approuve la limitation à 30 km/h sur le tronçon concerné, car il y a énormément de problèmes de sécurité qui ne pourraient pas être éliminés sans efforts disproportionnés. Les clarifications ont montré que le tronçon limité à 30 km/h est judicieux et rentable et doit donc être maintenu. La suite de la procédure a été examinée et définie en étroite collaboration avec la Ville de Bienne. Les clarifications du postulat sont ainsi terminées.
247-2020 M	Amstutz (Sigriswil, UDC) Réduction du gibier péri en raison d'accidents routiers ou ferroviaires	17.03.2021	31.12.2023	Un groupe de travail interdirectionnel composé de représentant-es de l'Office des ponts et chaussées, du garde-faune et de chasseuses et chasseurs a défini la collaboration entre les différentes fonctions concernées et continuera à les standardiser. Les statistiques des accidents se sont améliorées et seront désormais analysées en continu afin d'identifier et de prioriser les tronçons de route à risque. Le classeur de mesures a été examiné en collaboration avec institutions scientifiques, des entreprises engagées dans des projets et d'autres cantons. Il s'avère que le développement des systèmes avec le meilleur taux d'efficacité prendra encore un peu de temps. C'est pourquoi les systèmes de réflecteurs pour avertir la faune resteront en place sur les tronçons qui en sont équipés. Leur efficacité à long terme sera également observée et ils pourront être étendus le cas échéant. De plus, il est prévu de mettre en place davantage de solutions avec avertissement des usagers-ères de la route et, ce faisant, de recueillir des enseignements. Les mesures disponibles actuellement ont donc été mises en œuvre ou seront maintenues. Les potentiels d'optimisation futurs seront recherchés dans le cadre du mandat de base.
271-2020 P	von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts) Augmenter la végétalisation des surfaces bâties dans le canton	14.06.2021	31.12.2023	La protection contre la chaleur estivale et les mesures pour la promotion de la biodiversité sont importantes pour les bâtiments cantonaux. Des prescriptions correspondantes ont été intégrées aux différentes directives de l'OIC. Des mesures telles que la végétalisation des toits et des façades sont proposées activement et réalisées de manière adaptée aux projets. Un équilibre doit être trouvé entre les exigences en matière de construction de bâtiments et celles relatives au développement des installations photovoltaïques afin de maximiser les bénéfices. En outre, la faisabilité technique et l'absence de dégâts à la construction doivent être établies. À l'avenir, le thème de la protection contre la surchauffe dans l'environnement bâti grâce à des aménagements extérieurs est appelée à gagner encore en importance. Les demandes du postulat ont ainsi été examinées et seront prises en compte à l'avenir dans le cadre du mandat de base lorsque cela s'avère judicieux.
295-2020 M	Graf (Interlaken, PS) Politique foncière durable	14.06.2021	31.12.2023	La stratégie immobilière de l'OIC a été analysée. Il ressort de cette analyse que les points relatifs à une politique foncière durable demandés dans la motion sont déjà respectés. En effet, le canton investit uniquement dans des biens immobiliers nécessaires à l'accomplissement de ses missions fondamentales. De plus, il préfère la cession de biens immobiliers en droit de superficie à leur vente afin de garantir des avantages à long terme. Enfin, il vend uniquement ses biens immobiliers si un potentiel d'utilisation est exclu même à long terme. Les demandes de la motion sont donc respectées.
300-2020 P	Riesen (La Neuveville, PSA) Etudier les possibilités d'harmoniser l'offre des vélos en libre-service dans le canton pour plus de facilité d'utilisation	15.06.2021 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : rejet Point 4 : rejet	31.12.2023	Le canton de Berne a organisé une table ronde avec l'Association des communes bernoises et le Forum Bikesharing Suisse afin d'examiner les possibilités d'optimisation des vélos en libre-service dans le canton en vue de garantir une offre plus homogène entre les communes et une meilleure intégration des vélos en libre-service dans l'offre de transports publics du canton. La synthèse de la table ronde a été publiée sur la page Internet « Mobilité combinée » de la DTT. Elle présente les rôles des différentes parties prenantes, les conditions-cadres et la marge de manœuvre au niveau cantonal. Le canton continuera son travail sur ce sujet dans le cadre de ses compétences et des instruments disponibles. Le mandat d'examen du postulat a donc été rempli.

033-2021 M	Riem (Iffwil, Le Centre) Vente du chemin de fer de la Schynige Platte	08.09.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	La DTT a chargé le conseil d'administration de BOB de faire un état des lieux de la situation. Cela a été fait et le conseil d'administration a soumis un rapport correspondant à la DTT en septembre 2022, qui a ensuite été discuté dans le cadre des discussions ordinaires avec les BOB. Selon l'analyse, l'intégration de la SPB dans BOB SA reste la meilleure solution pour garantir à long terme le maintien de ce chemin de fer d'importance historique et culturelle. Une séparation n'apporterait aucun avantage réel à BOB SA.
051-2021 M	Ritter (Berthoud, PVL) Accélérer la décarbonation des bus de transports publics	08.09.2021 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption	31.12.2023	Avec l'adaptation et la prolongation de l'arrêté sur l'offre de transports publics 2022-2026, le financement de bus à motorisation non fossile est intégré aux instruments de financements ordinaires (voir M 051-2021). La demande de la motion est ainsi respectée. De plus, le Conseil-exécutif présentera également ses mesures correspondantes dans le cadre de l'arrêté sur l'offre de transports publics 2026-2029 et du crédit-cadre d'investissement pour les transports publics 2026-2029.
043-2021 P	Jordi (Berne, PS) Promotion de la mobilité du futur : les enfants et les jeunes à vélo !	09.09.2021 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : rejet Point 3 : retrait Point 4 : adoption Point 5 : adoption	31.12.2023	De nombreuses mesures de promotion de l'usage du vélo, telles que Bike2school, ont été mises en place par l'INC et d'autres directions afin d'inciter les enfants et les jeunes à se rendre à l'école à vélo et de garantir leur sécurité lors de leurs déplacements. L'Office des ponts et chaussées a également beaucoup investi dans ce domaine ces dernières années et prévoit encore des investissements considérables pour les années à venir. D'après la planification des investissements dans le domaine du génie civil, 15 à 20 millions de francs par an seront consacrés à la mise en œuvre de mesures d'amélioration de l'infrastructure cyclable cantonale jusqu'en 2027. Les clarifications en vue de la mise en œuvre du postulat sont donc terminées, et la marche à suivre pour rendre l'infrastructure cyclable attrayante a été définie.
095-2021 M	Riem (Iffwil, Le Centre) du 06.06.2021 Extinction de l'éclairage des rues durant la nuit	14.03.2022 Vote point par point Point 1 : rejet Point 2 : rejet Point 3 : rejet Point 4 : adoption sous forme de postulat Point 5 : retrait Point 6 : adoption et classement	31.12.2024	L'Office des ponts et chaussées met en œuvre depuis 2013 la stratégie « Éclairage à la demande » sur les routes cantonales. La technologie employée garantit que la quantité de lumière prescrite n'est fournie que lorsque les usagers et usagers utilisent effectivement la route. Le reste du temps, l'éclairage est nettement réduit. Ce système permet d'économiser près de 85 % d'électricité et de réduire la lumière diffuse de plus de 95 %. Aujourd'hui, plus de 15 000 lampadaires bordant les routes cantonales sont équipés de cette technologie et l'équipement des lampadaires restants se fait en continu. L'Office des ponts et chaussées du canton de Berne est ainsi un précurseur dans le pays en matière d'éclairage public économe en énergie et écologique et est régulièrement en contact à ce sujet avec l'Association des communes bernoises et les communes intéressées. En outre, l'opération « La nuit est belle » a eu lieu pour la première fois dans le canton de Berne du 9 au 10 septembre 2023 sous forme de manifestation pilote réunissant 17 communes. L'expérience a montré que l'extinction de l'éclairage durant la nuit est fastidieuse, car les passages piétons sur les routes cantonales doivent rester éclairés pour des raisons de sécurité, ce qui nécessite de nombreuses adaptations manuelles. Les clarifications relatives à la mise en œuvre du point 4 adopté sous forme de postulat sont ainsi terminées.
092-2021 M	PLR (Haudenschild, Niederbipp) du 04.06.2021 Cargo sous terrain (CST) vers Berne/Thoune	15.03.2022	31.12.2024	Le canton accompagne les travaux relatifs au plan sectoriel pour le transport souterrain de marchandises de la Confédération. La loi fédérale sur le transport souterrain de marchandises est entrée en vigueur comme prévu en 2022. Les conditions légales ont ainsi été remplies pour d'éventuelles autres autorisations ou bases de planification au niveau cantonal ou communal. Le canton continuera à soutenir les communes et les villes dans leurs travaux futurs et pour l'établissement de voies de raccordement dans le cadre de son mandat de base. L'Office de l'économie réalise en outre, en collaboration avec les services cantonaux concernés, une étude sur les conséquences économiques, environnementales et sociétales d'une extension du CST en direction Berne et de Thoune.
151-2021 M	von Arx (Schliern b. Köniz, PVL) du 17.06.2021 Se servir du télétravail pour désengorger les transports aux heures de pointe	15.03.2022 Vote point par point Points 1 et 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption	31.12.2024	L'Office des transports publics et de la coordination des transports, compétent en la matière, a fourni des informations au personnel de l'administration cantonale sur la réduction des pics d'affluence durant la semaine dans le cadre de la campagne de gestion de la mobilité BEmobil (www.be.ch/bemobil). Des informations sur le sujet ont également été communiquées au public sur la page Internet de la DTT et lors de manifestations publiques (notamment lors de la journée bernoise des transports). Les bases ont ainsi été élaborées et présentées au personnel du canton dans le cadre de la campagne de promotion susmentionnée.
176-2021 M	PVL (von Arx, Schliern b. Köniz) du 06.09.2021 Priorisons les investissements dans les travaux publics également !	15.03.2022	31.12.2024	Le Conseil-exécutif a rédigé un rapport sur la « Priorisation des investissements dans le domaine des travaux publics », qu'il a porté à la connaissance du Grand Conseil. La première priorisation a eu lieu en 2023 et a été prise en compte dans le plan d'investissement intégré. Les investissements devraient continuer à se maintenir à leur niveau actuel. La priorisation nécessaire au maintien du niveau des investissements sera réalisée chaque année dans le cadre du processus de planification financière ordinaire. La demande formulée dans la motion est ainsi satisfaite.
198-2021 M	Hess (Nidau, PLR) du 13.09.2021 Crues du siècle du lac de Bienne en 2021 : analyse, leçons à en tirer et nouvel axe d'investissement pour protéger la région du lac de Bienne des inondations	15.03.2022	31.12.2024	Les cantons concernés de Berne, Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Soleure et Argovie ainsi que l'OFEV ont examiné et documenté les crues de 2021 et publié les résultats sur Internet. Sur cette base, les membres des gouvernements des cantons impliqués et la directrice de l'OFEV se sont réunis le 26 mai 2023 à Nidau (BE) pour discuter de la protection contre les crues dans la région de la correction des eaux du Jura. Sur la base des estimations effectuées par des spécialistes, les membres des gouvernements ont tiré des conclusions et adopté une déclaration commune. La CIAT a été informée par écrit le 5 juin 2023 des résultats des clarifications et des conclusions. Un échange a eu lieu le 9 novembre 2023 entre les représentant-es compétent-es de la DTT et de la CIAT.

200-2021 M	Remund (Mittelhäusern, Les Verts) du 13.09.2021 Mesures de réduction du bruit : évaluer d'abord les mesures à la source	15.03.2022	31.12.2024	En matière de lutte contre le bruit, l'Office des ponts et chaussées privilégie systématiquement les mesures à la source. Il recense méthodiquement les revêtements phonoabsorbants posés et surveille leur effet acoustique. L'Office des ponts et chaussées développe parallèlement une stratégie de nettoyage spécifique pour ce type de revêtement afin de conserver le plus longtemps possible leurs propriétés phonoabsorbantes. La lutte contre le bruit à la source est ainsi mise en œuvre en continu par l'OPC dans le cadre de son mandat de base, au sens d'une tâche permanente. La demande formulée dans la motion est ainsi respectée.
124-2021 M	Imboden (Berne, Grünen) vom 08.06.2021 La vaisselle réutilisable, c'est mieux ! Pour des emballages écologiques	16.03.2022 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : rejet sous forme de postulat Point 5 : rejet sous forme de postulat	31.12.2024	Un groupe de travail dirigé par l'Office des eaux et des déchets a été constitué en vue d'examiner les demandes des motionnaires. Suite à ces travaux, la pratique actuelle des préfètes et des préfets dans ce domaine a été modifiée. Les modifications ont été communiquées dans une ISCB en décembre 2022.
022-2022 P	Bossard-Jenni (Oberburg, PEV) du 07.03.2022 Agrandissement des ateliers BLS à Oberburg	08.09.2022	31.12.2024	Les mandats d'examen ont été intégrés dans la planification des ateliers et seront mis en œuvre dans la mesure du possible. Pendant la phase de construction, une grande partie du site sera desservie par une voie d'accès provisoire. La durée de fermeture des barrières a été optimisée et a pu être légèrement réduite par rapport à aujourd'hui. Le projet a été amélioré en ce qui concerne les émissions de bruit et les valeurs limites peuvent être respectées partout dans la zone d'habitation riveraine. Les conclusions ont été intégrées en conséquence dans la suite des travaux et les clarifications en réponse au postulat sont ainsi terminées.
137-2022 P	de Meuron (Thun, Les Verts) du 15.06.2022 Pour une nuit étoilée : « La nuit est belle », dans le canton de Berne aussi !	30.11.2022	31.12.2024	En vue d'examiner la demande du postulat, l'opération « La nuit est belle » a eu lieu pour la première fois dans le canton de Berne du 9 au 10 septembre 2023 sous forme de manifestation pilote réunissant 17 communes. L'expérience a montré que l'extinction de l'éclairage durant la nuit est fastidieuse, car les passages piétons sur les routes cantonales doivent rester éclairés pour des raisons de sécurité, ce qui nécessite de nombreuses adaptations manuelles.
179-2022 M	UDC (Rüeggsegger, Riggisberg) du 05.09.2022 Crise de l'énergie – améliorer l'approvisionnement dès maintenant par des mesures privées	30.11.2022	31.12.2024	Le Conseil-exécutif s'engage, lors de chaque procédure de consultation de la Confédération dans le domaine énergétique, en faveur d'un aménagement des installations de production d'électricité issue d'énergies renouvelables et d'une extension de l'exemption du permis de construire pour les installations visant à produire de l'énergie renouvelable. Des assouplissements en matière de permis de construire seront réalisés au niveau cantonal dans le cadre de l'application de la motion 173-2022, pour autant qu'ils ne soient pas déjà mis en œuvre.
106-2023 M	Remund (Mittelhäusern, Les Verts) du 03.06.2023 Ajout de la ligne 168 dans l'offre de TP de base à l'aide d'un arrêté sur l'offre intermédiaire	06.09.2023 Vote point par point Point 1 : retrait Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : retrait	31.12.2025	L'examen des exigences minimales en matière de rentabilité et de demande selon l'article 11 de l'ordonnance sur l'offre de transports publics (OOT; RSB 762.412) est terminé. L'arrêté intermédiaire a été adopté en novembre 2023 par le Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil. Il est prévu d'intégrer la ligne 168 dans l'offre de base régulière.

3. Demandes de prolongation de délai

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats dont le délai d'exécution va échoir ou est échu (cf. colonne délai d'exécution) et pour lesquels le Conseil-exécutif demande une prolongation de délai. L'état de traitement permet de motiver la demande (P1 : demande de prolongation d'un an / P2 : demande de prolongation de deux ans).

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS (DTT)					
N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	État d'avancement du traitement Motivation de la demande de prolongation de délai	Proposition P1 / P2
249-2020 M	Wandfluh (Kandergrund, UDC) Faire toute la lumière sur ce qui s'est passé dans la région du Blausee	01.12.2020	31.12.2022	La procédure pénale menée par le ministère public de l'Oberland est toujours en cours. Les analyses des eaux souterraines dans la zone Mitholz/Blausee effectuées par l'OED n'ont pas mis en lumière la présence de polluants.	P1
224-2020 P	Riesen (La Neuveville, PSA) Investiguer en cas de suspicion de sols pollués. Protégeons les enfants contre l'ingestion de terre polluée par du plomb et d'autres polluants	17.03.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	La procédure de consultation relative à la modification de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) a été lancée en septembre 2021. La modification prévoit également l'examen et la rénovation de places de jeu et d'espaces verts publics s'ils représentent un danger pour les enfants. L'examen de la demande formulée dans le postulat aura lieu sur la base de la modification de la LPE. Selon l'état actuel des connaissances, la LPE révisée devrait entrer en vigueur au plus tôt au deuxième semestre 2025.	P2
291-2020 P	von Arx (Schliern b. Köniz, PVL) Pour une gestion transparente et adéquate du parc immobilier des hautes écoles	15.06.2021 Vote point par point Point 1 : rejet Point 2 : rejet Point 3 : adoption	31.12.2023	La DTT a établi, en collaboration avec l'INC, un document de reporting sur la base des données disponibles, qui sera soumis chaque année au Grand Conseil et aux commissions spécialisées de la CIAT et de la CFor. Il convient encore de définir la forme sous laquelle la CIAT et la CFor seront informées du reporting.	P1
003-2021 M	Imboden (Berne, Les Verts) Garantir la protection de l'environnement en améliorant les contrôles et la surveillance dans l'élimination des déchets	15.06.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	La procédure pénale menée par le ministère public de l'Oberland est en cours. Le rapport de la GCes du 10 février 2022 sur le rôle du canton dans les événements en lien avec la carrière de Mitholz/Blausee demande, dans sa recommandation 2, d'améliorer le système de contrôle existant dans le secteur de l'extraction et des décharges et de renforcer la surveillance. En 2022 et 2023, les sites d'extraction d'environ 60 entreprises ont fait l'objet de contrôles inopinés réalisés avec le concours de personnes externes. La suite de la procédure sera définie sur la base de ces expériences.	P1
007-2021 M	Roulet Romy (Malleray, DEPU) Participation financière du canton aux surcoûts liés à l'élimination du sol pollué provenant des sites pollués dépassant le seuil d'investigation	15.06.2021	31.12.2023	La révision partielle de la loi sur les déchets, nécessaire pour mettre en œuvre la motion, a débuté fin 2021. Il convient cependant d'attendre la révision en cours de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), car celle-ci règle la question de la pollution des sols. La LPE révisée devrait entrer en vigueur au plus tôt au deuxième semestre 2025.	P2
049-2021 M	de Meuron (Thun, Les Verts) Des bus alimentés par des piles à hydrogène pour accélérer la décarbonation des transports publics	08.09.2021 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption	31.12.2023	Les clarifications des entreprises de transport montrent que les bus électriques sont plus intéressants sur le plan économique et technique que les bus alimentés par des piles à hydrogène. Suite à la prolongation et l'adaptation de l'arrêté sur l'offre de transports publics 2022-2026, le financement de bus utilisant des énergies non fossiles sera intégré aux financements ordinaires. L'arrêté a été adopté par le Conseil-exécutif en novembre 2023 à l'intention du Grand Conseil. Le Conseil-exécutif présentera en outre des mesures dans le cadre de l'arrêté sur l'offre de transports publics 2026-2029 et du crédit-cadre d'investissement pour les transports publics 2026-2029. La nouvelle loi sur le CO ₂ doit également permettre de définir des instruments incitatifs au niveau fédéral. Le financement cantonal doit être coordonné avec ces instruments.	P2
196-2021 M	Remund (Mittelhäusern, Les Verts) du 09.09.2021 Prise en compte des pénuries d'eau lors des concessions pour la centrale de Trift et le rehaussement du barrage du Grimsel	15.03.2022	31.12.2024	Des questions subsistent concernant le potentiel des grands lacs de retenue de KWO pour diminuer les risques de sécheresse. Le sujet sera donc approfondi dans le cadre du remaniement de la stratégie de l'eau. Les travaux correspondants ont débuté et devraient être terminés en 2025. La concession pour la centrale de Trift a été octroyée par le Grand Conseil le 8 juin 2023. La concession en question a été intégrée dans la concession globale existante de KWO. La même procédure est prévue pour le projet d'agrandissement du bassin de retenue du Grimsel. La concession globale arrivera à échéance début 2042. Le canton examinera la demande formulée dans la motion dans le cadre du renouvellement de la concession de KWO et sur la base de la stratégie de l'eau remaniée et en tiendra compte le cas échéant. Dans ce contexte, il est proposé de classer la motion.	F1

007-2022 M	Bühler (Liebefeld, Les Verts) du 22.02.2022 Encourager l'économie circulaire dans tous les domaines du canton de Berne	08.09.2022	31.12.2024	La révision partielle de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) prévoit des mesures relatives à l'économie circulaire afin de préserver les ressources. Lors de la consultation sur la LPE, le canton de Berne a soutenu les mesures prévues au niveau fédéral et les a jugées adaptées. La loi révisée devrait entrer en vigueur au plus tôt au deuxième semestre 2025.	P2
---------------	--	------------	------------	--	----

4. Motions et postulats ne faisant l'objet d'aucune proposition ni demande

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats ne faisant l'objet ni d'une proposition de classement ni d'une demande de prolongation de délai. Des informations sont fournies au sujet de l'état de traitement.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS (DTT)					
N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	État d'avancement du traitement	
127-2019 M	Gullotti (Tramelan, DEPU) Trouver des solutions pour l'avenir de Bellelay, un site d'importance nationale	04.09.2019	31.12.2023	Les recherches en vue d'une réutilisation adaptée du bâtiment sur le site de l'Abbaye de Bellelay, laissé vacant à la suite du départ du pôle santé mentale de l'Hôpital du Jura bernois (HJB), se poursuivent. L'intérêt croissant porté depuis aux utilisations potentielles du site par le canton ainsi que la grande incertitude entourant le projet « Avenir de l'Abbaye de Bellelay » ont retardé ces recherches, notamment en ce qui concerne les scénarios d'utilisation et la modification requise des plans d'affectation des communes. En fonction des décisions politiques, des déclarations d'intention concrètes seront formulées d'ici au 2 ^e semestre 2024 avec ABR et la commune concernée sous forme de conventions en matière d'aménagement.	
246-2019 M	Stucki (Stettlen, PVL) Recyclage systématique des matériaux de construction	05.03.2020 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : adoption Point 3 : rejet	31.12.2024	L'élaboration d'une procédure pour atteindre l'objectif de zéro émission nette pour les bâtiments cantonaux n'est pas encore terminée. Des sujets comme le recyclage des matériaux de construction et les cycles de vie des matériaux seront encore traités et figureront dans la nouvelle stratégie de durabilité. Aujourd'hui déjà, des matériaux de construction recyclés sont utilisés s'ils sont disponibles sur le marché et respectent les exigences techniques.	
304-2019 M	Knutti (Weissenburg, UDC) Améliorations à apporter au nouveau centre de police de Niederwangen	04.06.2020	31.12.2024	En octroyant un permis de construire en juin 2023, la commune de Köniz a approuvé le plan de mobilité et d'exploitation pour le centre de police de Niederwangen (PZB). Ce plan montre que l'offre de places de stationnement prévue (570 places intérieures et 30 places extérieures) permet de remplir les conditions d'autorisation formulées dans le permis de construire et de répondre aux besoins de la police cantonale. Le PZB sera réalisé exclusivement à base de bois certifié issu d'une production durable et, dans la mesure du possible, d'origine suisse. Le canton est néanmoins soumis à la législation sur les marchés publics. L'adjudication du marché portant sur la réalisation des parties en bois par une entreprise totale devrait avoir lieu d'ici l'été 2024 et permettra de savoir quel bois sera utilisé pour le PZB.	
277-2019 M	Riem (Iffwil, PBD) Bâtiments cantonaux à la carte ?	08.06.2020	31.12.2024	Au printemps 2022, l'OIC a lancé le projet « Stratégie de gestion des locaux Berne », qui devrait être soumis pour approbation au Conseil-exécutif en 2024. Le but est de développer et mettre en œuvre une stratégie relative aux locaux économique en vue de la centralisation de l'administration dans la région de Berne, comme le demandent les instances politiques. La stratégie immobilière cantonale et les normes relatives aux surfaces cantonales seront appliquées dans le cadre de ce projet.	
301-2019 M	Kohler (Meiringen, Les Verts) Permettre la pose d'installations photovoltaïques sur des infrastructures existantes	08.06.2020	31.12.2024	La pose d'une installation photovoltaïque est examinée et en général réalisée lors de la construction, de la remise en état de grande envergure ou de la rénovation de la toiture d'un bâtiment cantonal. Des exceptions sont prévues par exemple en cas d'ensoleillement défavorable, de conditions imposées par la protection du patrimoine ou d'aliénation prévue du bien-fonds. Les prescriptions légales sont donc respectées. En 2023, le potentiel photovoltaïque des bâtiments cantonaux a été évalué de manière systématique. Au total, 750 toits de bâtiments et leur façade ont été examinés. Les résultats sont désormais disponibles. L'objectif est de lancer début 2024 un projet visant à élaborer la stratégie et la planification de la mise en œuvre. L'Office des ponts et chaussées a également analysé le potentiel photovoltaïque de l'ensemble des infrastructures des routes cantonales dans le cadre d'une étude. L'appel d'offres pour les investisseurs tiers est en cours.	

157-2020 M	Grupp (Biel/Bienne, Les Verts) Interdiction du trafic poids lourds sur la route de Reuchenette, à Bienne	30.11.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2024	La question d'une interdiction du trafic poids lourds sur la route de Reuchenette sera examinée dans le cadre des travaux de l'organisation de projet supérieure Espace Biel/Bienne.Nidau. Le Conseil de ville de Bienne a en outre déclaré important un postulat au contenu identique. Les résultats d'un comptage du trafic réalisé en 2023 à Bienne et dans les environs serviront de base aux clarifications des différentes demandes relatives au trafic poids lourds. En collaboration avec la Ville de Bienne, l'OPC a mandaté un bureau d'ingénierie pour clarifier comment pourrait être introduite l'interdiction du trafic poids lourds et quelles seraient les conséquences. Les résultats de l'étude sont attendus pour début 2024. D'autres discussions avec les responsables de la Ville de Bienne sont prévues.
162-2020 M	Vanoni (Zollikofen, Les Verts) Offensive cantonale pour le vélo II : avancer plus rapidement en améliorant le réseau et en créant des voies prioritaires pour cyclistes !	30.11.2020 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption Point 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : adoption sous forme de postulat Point 5 : adoption sous forme de postulat Point 6 : adoption et classement	31.12.2024	Les clarifications pour les points adoptés sous forme de postulat ne sont pas encore terminées. En ce qui concerne le point 2, des études de faisabilité pour des itinéraires prioritaires sont terminées ou en cours, soit sous la direction du canton, soit sous celle des régions. Une planification de mise en œuvre est en cours. D'après la priorisation des investissements relevant des travaux publics que le Conseil-exécutif a traité pour la première fois en 2023, 15 à 20 millions de francs doivent être investis chaque année pour la mise en œuvre des mesures d'amélioration de l'infrastructure cyclable cantonale jusqu'en 2027.
170-2020 M	Kohler (Meiringen, Les Verts) Offensive pour l'énergie solaire : il est temps pour le canton d'agir	30.11.2020	31.12.2024	En 2019 et 2020, le nombre d'installations photovoltaïques a beaucoup augmenté. Pour chaque bâtiment en planification, la possibilité d'intégrer une installation photovoltaïque est examinée. Ainsi, de nombreuses installations photovoltaïques sont mises en place et exploitées tout au long de l'année. En 2023, le potentiel photovoltaïque des bâtiments cantonaux a été évalué de manière systématique. Au total, 750 toits de bâtiments et leur façade ont été examinés. Les résultats sont désormais disponibles. L'objectif est de lancer début 2024 un projet visant à élaborer la stratégie et la planification de la mise en œuvre. L'Office des ponts et chaussées a également analysé le potentiel photovoltaïque de l'ensemble des infrastructures des routes cantonales dans le cadre d'une étude. L'appel d'offres pour les investisseurs tiers est en cours.
211-2020 M	Arn (Muri b. Bern, PLR) Mesures urgentes d'aide à l'OIC dans l'intérêt des hautes écoles bernoises	30.11.2020 Vote point par point Point 1 : rejet Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2024	En décembre 2022, l'OIC et l'Université ont signé une convention de prestations visant à réglementer la collaboration établie à titre de projet pilote pour les mesures d'entretien annuel. Dans ce cadre, l'OIC a transféré à l'Université, pour certains bâtiments cantonaux, les compétences et responsabilités pour les mesures d'entretien et d'urgence ainsi que les adaptations spécifiques à l'exploitation. Les résultats ne sont pas encore disponibles.
223-2021 M	Egger (Hünibach, PS) du 26.11.2021 Offensive en faveur des vélos et des transports publics aux abords du lac de Thoune	09.03.2022 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption et classement Point 4 : adoption	31.12.2024	L'examen des demandes formulées aux points 1 et 2 a montré que les mesures de priorisation des transports publics pourraient être mises en œuvre de manière définitive à partir de 2024 et que la création d'une bande cyclable continue serait possible sans mesure de construction. Dans le cadre de la priorisation des transports publics, des mesures temporaires de gestion du trafic au moyen de signaux numériques seront mises en place dès 2024, ce qui permettra de satisfaire à la demande formulée au point 4.
084-2021 M	CGes (Siegenthaler, Thun) du 29.04.2021 Transparence sur les coûts du parc immobilier cantonal – introduction d'un modèle d'imputation des coûts	15.03.2022	31.12.2024	Les travaux relatifs à un système incitatif pour les demandes de locaux ont démarré. L'objectif est de gérer efficacement les demandes de locaux dans les différents sous-portefeuilles. Le Conseil-exécutif s'est penché une première fois sur cette question début 2023 et devrait se prononcer sur un rapport intermédiaire début 2024.
113-2021 M	Schilt (Utzigen, UDC) du 07.06.2021 Amélioration de la desserte en transports publics dans les agglomérations et les zones rurales	15.03.2022	31.12.2024	L'étude lancée en 2021 par les régions pour améliorer la desserte de l'espace rural a été achevée à l'été 2022. Les conclusions sont actuellement examinées de manière approfondie au sein des conférences régionales des transports. La mise en œuvre de mesures est prévue dans le cadre du prochain arrêté sur l'offre.
133-2021 M	Stampfli (Berne, PS) du 14.06.2021 Transports publics dans le canton de Berne : passer à la vitesse supérieure ?	15.03.2022	31.12.2024	Dans la prise de position du canton établie lors de la consultation sur l'état d'avancement des programmes d'aménagement pour l'infrastructure ferroviaire et sur la Perspective RAIL 2050, la question du transfert modal visé a été soulevée. Le projet sera examiné par le Parlement fédéral dès la session d'hiver 2023. Le prochain arrêté sur l'offre et crédit-cadre d'investissement, par le biais duquel le Conseil-exécutif présentera la manière de renforcer les transports publics dans le canton de Berne, portera sur la période 2026-2029.

158-2021 M	Baumann (Münsingen, UDF) du 17.06.2021 Déploiement d'un réseau de stations-service à hydrogène sur l'ensemble du territoire suisse d'ici à 2025	15.03.2022	31.12.2024	L'Office des ponts et chaussées encourage la réalisation de stations-service à hydrogène dans le cadre de ses compétences. En septembre 2022, la construction par un investisseur d'une station-service de ce genre sur l'aire d'auto-route du Grauholz a été approuvée. La première station-service à hydrogène de Suisse installée sur une aire d'auto-route a ainsi été inaugurée durant l'été 2023.
165-2021 M	Steiner (Boll, PEV) du 06.07.2021 Dernier tronçon de la piste cyclable entre Vechigen et Krauchthal	15.03.2022 Adoption sous forme de postulat	31.12.2024	La Conférence régionale de Berne-Mittelland peut examiner le projet dans le cadre du remaniement actuel du réseau cyclable régional et, si tel est son souhait, l'intégrer dans la prochaine conception régionale des transports et de l'urbanisation (CRTU). La mesure peut alors être reprise dans le plan sectoriel cantonal et le degré de priorité de la mise en œuvre doit être fixé en tenant compte de tous les autres projets cyclables annoncés et des moyens financiers disponibles. L'Office des ponts et chaussées a informé les communes concernées et la région de la marche à suivre.
213-2021 M	Matti (Zweisimmen, Le Centre) du 16.09.2021 Pour un tourisme fort dans le canton de Berne : égalité de traitement des transports touristiques	15.03.2022 Adoption sous forme de postulat	31.12.2024	L'Office des transports publics et de la coordination des transports, compétent en la matière, a entrepris les travaux nécessaires à la mise en œuvre de la motion. Des discussions ont notamment eu lieu avec les services administratifs concernés au sujet de l'examen des demandes.
002-2022 M	Müller (Innerberg, PS) du 05.02.2022 Mise en œuvre des cinq études de planification pour le trafic cycliste de la Conférence régionale de Berne – Mittelland	13.06.2022	31.12.2024	Le canton de Berne s'est déclaré disposé à assurer la coordination de la mise en œuvre des cinq principaux couloirs cyclistes de la Conférence régionale de Berne-Mittelland (CRMB). Les propriétaires de routes concernés (canton et communes) sont responsables de la mise en œuvre des différents tronçons. Le canton de Berne s'attelle à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre (plan directeur) avec la participation de la CRMB. En août 2023, des séances d'information ont également eu lieu avec les communes concernées pour chaque couloir cycliste. Le déplacement des mesures à l'horizon A du projet d'agglomération de la quatrième génération n'a pas été mis en œuvre par le Parlement fédéral.
260-2021 P	Flück (Interlaken, PRL) du 08.12.2021 Étude cantonale « Infrastructure de bus »	08.09.2022	31.12.2024	En 2022, l'OTP a mené une enquête auprès des entreprises de transports afin d'identifier les tronçons sujets aux embouteillages. Des mesures complètes et appropriées seront intégrées dans les conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU) en collaboration avec les régions et les propriétaires de routes. Les propositions sont attendues pour 2024. Des mesures de petite envergure ont été transmises pour traitement aux propriétaires de routes compétents.
026-2022 M	Flück (Interlaken, PRL) du 07.03.2022 Dépôt des éléments charriés lors d'événements naturels : il faut agir au plus vite !	08.09.2022	31.12.2024	Un groupe de travail rassemblant plusieurs directions a entrepris les premières clarifications. Une ébauche de rapport interne comprenant des variantes de mise en œuvre a été élaborée et va maintenant être discutée et retravaillée.
029-2022 M	Le Centre (Riem, Iffwil) du 07.03.2022 Concessions pour les centrales hydroélectriques : il faut une stratégie de toute urgence	08.09.2022	31.12.2024	Un rapport de fond a été élaboré par des spécialistes externes. En novembre 2023, le Conseil-exécutif a mis en place une délégation de représentant-es dédiée à la stratégie relative aux concessions hydrauliques. En collaboration avec des spécialistes de la DTT, de la DIJ et de la DEEE, la délégation prépare les bases de la stratégie et élabore un projet à l'intention du Conseil-exécutif. La stratégie finale devrait être présentée au Grand Conseil en 2024.
044-2022 M	Feuz (Berne, UDC) du 07.03.2022 Extension de la ligne de RER direction Hôpital de l'île-Köniz Ouest-Schwarzenburg	08.09.2022	31.12.2024	L'étude d'opportunité relative à la nouvelle infrastructure ferroviaire demandée a débuté au printemps 2022. L'étude et la procédure de participation publique qui s'est achevée constitueront une base de décision importante pour le projet. Les résultats de la participation publique sont en cours d'analyse.
055-2022 M	Abplanalp (Brienzwiler, UDC) du 09.03.2022 Site de formation des vétérinaires pour les grands animaux	08.09.2022	31.12.2024	La recherche d'un nouveau site pour la clinique pour animaux de rente de l'Université de Berne a commencé. Conformément aux critères fixés par la Faculté Vetsuisse, le nouveau site devra être situé aussi près que possible du site de l'hôpital vétérinaire, entre autres pour éviter de compliquer les processus opérationnels. Le site doit par ailleurs bénéficier d'une bonne desserte par les transports publics pour les étudiantes et étudiants ainsi que le personnel de l'université tout en étant facilement accessible par le trafic individuel motorisé pour le transport de gros animaux.
077-2022 P	von Arx (Schliern b. Köniz, PVL) du 17.03.2022 Un gymnase à Berne Ouest pour pallier la menace de pénurie de locaux scolaires	08.09.2022	31.12.2024	L'évaluation des sites potentiels pour l'aménagement d'un cinquième gymnase en relation avec la croissance démographique, les zones de recrutement et les flux de trafic a été lancée sous la conduite de l'INC-OMP. Les résultats de l'évaluation seront disponibles en 2024. Sur cette base, l'OIC examinera ensuite le potentiel de faisabilité de ces sites.
117-2022 M	Remund (Mittelhäusern, Les Verts) du 13.06.2022 Permettre à l'administration la production d'énergie solaire	30.11.2022	31.12.2024	La pratique jusque-là en vigueur, qui consistait à construire des installations uniquement destinées à couvrir leurs propres besoins en électricité, a été modifiée à partir de 2023. Ainsi, dans le cadre des projets de construction et de rénovation du canton, l'on s'efforce désormais d'aménager des installations photovoltaïques sur la plus grande surface utile possible de toit. En 2023, le potentiel photovoltaïque de bâtiments appartenant au canton, soit 750 toits et façades au total, a été systématiquement évalué. Les résultats sont maintenant disponibles. Il est prévu de lancer début 2024 un projet visant à élaborer la stratégie de mise en œuvre et à planifier cette dernière.
127-2022 M	Rothenbühler (Lauperswil, Le Centre) du 14.06.2022 Surveillance du CO2 dans les activités de construction du canton	30.11.2022	31.12.2024	Les travaux relatifs à la mise en œuvre de la demande formulée dans la motion ont débuté en 2023. Il n'y a pas encore de résultats intermédiaires.
130-2022 M	Hässig Vinzens (Zollikofen, PS) du 14.06.2022 Aarwangen : il faut renforcer la sécurité de la population sans tarder !	30.11.2022 Adoption sous forme de postulat	31.12.2024	Des mesures transitoires indépendantes du projet global sont actuellement examinées et mises en œuvre dans la mesure du possible. Dans ce cadre, l'Office des ponts et chaussées est en contact étroit avec la commune d'Aarwangen, la société Aare Seeland mobil AG (asm) et les groupements d'intérêt concernés.

142-2022 M	Freudiger (Langenthal, UDC) du 15.06.2022 Assainissement du trafic à Aarwangen : il faut prendre les demandes au sérieux, sans toutefois entraver le projet	30.11.2022	31.12.2024	Des mesures transitoires indépendantes du projet global sont actuellement examinées et mises en œuvre dans la mesure du possible. Dans ce cadre, l'Office des ponts et chaussées est en contact étroit avec la commune d'Aarwangen, la société Aare Seeland mobil AG (asm) et les groupements d'intérêt concernés.
173-2022 M	Ritter (Burgdorf, PVL) du 05.09.2022 Autoriser les installations solaires sur les façades	30.11.2022	31.12.2024	Des travaux législatifs sont en cours au niveau fédéral en vue de modifier l'article 18a de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (loi sur l'aménagement du territoire, LAT ; RS 700). Les installations solaires sur les façades suffisamment adaptées aux toits doivent donc être déclarées exemptes d'autorisation de construire. Il a ainsi été possible de répondre plus rapidement et de manière plus approfondie au niveau fédéral qu'au niveau cantonal aux demandes exprimées dans la motion. La suite de la mise en œuvre de la motion est donc reportée provisoirement.
204-2022 M	Riem (Kiesen, UDC) du 13.09.2022 Nouveau départ sur le site de Schwand pour le canton de Berne !	30.11.2022 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption	31.12.2024	La mise aux enchères annoncée des biens immobiliers du site de Schwand à Münsingen a eu lieu fin 2022. Ces biens immobiliers appartiennent toujours à des propriétaires privés. Des travaux supplémentaires destinés à examiner et mettre en œuvre la demande relative aux sites de l'Inforama ont été menés en 2023. La stratégie pour l'Inforama a été renvoyée pour révision lors de la session d'automne 2023 du Grand Conseil. Dès que ce dernier aura validé la stratégie, il sera possible de tirer sur cette base les conclusions définitives pour des utilisations par le canton sur le site de Schwand.
171-2022 M	Le Centre (Riem, Iffwil) du 05.09.2022 Pour un hébergement rentable et moderne de l'administration dans la région de Berne	15.03.2023	31.12.2025	L'OIC a lancé le projet « Stratégie de gestion des locaux Berne » en 2022. Le but est de développer et mettre en œuvre une stratégie relative aux locaux économique en vue de la centralisation de l'administration dans la région de Berne, comme le demandent les instances politiques. La stratégie immobilière cantonale et les normes relatives aux surfaces cantonales sont appliquées dans le cadre de ce projet. La « Stratégie de gestion des locaux Berne » devrait être soumis au Conseil-exécutif pour approbation en 2024.
218-2022 M	Gerber (Hinterkappelen, Les Verts) du 14.09.2022 Stopper la prolifération des moules quagga	15.03.2023	31.12.2025	L'obligation de déclarer et de nettoyer les bateaux demandée dans la motion devra être mise en œuvre par le truchement d'une ordonnance, sur la base de la législation fédérale sur la navigation intérieure. La collaboration avec les cantons de Suisse centrale joue un rôle primordial en ce sens, car ils ont déjà élaboré un plan et des règlements correspondants. Les compétences et les prochaines étapes sont en cours de concrétisation.
245-2022 M	Le Centre (Riem, Iffwil) du 28.11.2022 Des dispositions claires pour l'application de l'article 9 LCTP	15.03.2023	31.12.2025	Les travaux de mise en œuvre ont débuté parallèlement aux clarifications relatives aux demandes de la motion 213-2021 adoptée sous forme de postulat.
248-2022 M	Rüegsegger (Riggisberg, UDC) du 28.11.2022 Moins de surfaces d'assolement pour l'élargissement de l'A1 Wankdorf-Grauholz à huit voies	15.03.2023	31.12.2025	Le Conseil-exécutif a intégré la demande des motionnaires visant à utiliser moins de surfaces d'assolement pour l'élargissement de l'A1 dans la procédure d'approbation des plans de la Confédération. Il continuera à s'engager en ce sens auprès de la Confédération lors des prochaines étapes du projet.
251-2022 M	Wenger (Spiez, PEV) du 28.11.2022 Modification de la stratégie de l'eau	08.06.2023	31.12.2025	Le 14 décembre 2022, le Conseil-exécutif a mandaté la révision de la stratégie de l'eau du canton de Berne. Les points mentionnés dans la motion sont ainsi mis en œuvre. Selon le calendrier, le Conseil-exécutif adoptera la stratégie révisée fin 2025 et le Grand Conseil en prendra connaissance en 2026.
255-2022 M	Remund (Mittelhäusern, Les Verts) du 30.11.2022 Voie cyclable Mittelhäusern–Schwarzenburg	08.06.2023 Vote point par point Point 1 : adoption et classement Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2025	Les mesures et leur mise en œuvre seront examinées dans le cadre de la planification du réseau cyclable régional. Les améliorations de sécurité routière réalisables à court terme seront étudiées en 2024/2025.
265-2022 M	Jordi (Berne, PS) du 05.12.2022 Mieux combiner les moyens de transport par la promotion, par les entreprises de transports publics également, de solutions multimodales !	08.06.2023 Vote point par point Point 1 : retrait Points 2 à 5 : adoption	31.12.2025	Le canton de Berne dispose d'instruments faciles d'accès permettant de soutenir les plans et projets de tiers. Les demandes sont examinées en continu sur la base de la Stratégie de mobilité globale du canton de Berne (SMG) comme le demandent les motionnaires. Le prochain arrêté ordinaire sur l'offre de transports publics sera l'occasion de montrer quelles sont les orientations de mobilité multimodale du canton et quelles initiatives il soutient en ce sens. Le canton offre encore si besoin des plateformes d'échange qui favorisent la mise en œuvre de la SMG (p. ex. motorisations alternatives pour les TP routiers, harmonisation des offres de partage de vélos, plateformes urbaines desservies par le rail, gestion de la mobilité). Ces travaux continueront et seront optimisés régulièrement. La journée bernoise des transports d'août 2023 a en outre été dédiée à la SMG.
292-2022 M	von Arx (Spiegel b. Berne, PVL) du 08.12.2022 Pour davantage de cohérence dans l'approvisionnement en énergie par les entreprises de transports publics	08.06.2023	31.12.2025	Bernmobil a lancé un appel d'offres de droit public pour ses besoins en électricité pour les cinq années à venir et a octroyé le mandat à EWB en août 2023. De plus, des travaux de modification de l'ordonnance ont débuté.
053-2023 M	Grupp (Biel/Bienne, Les Verts) du 13.03.2023 Les trains biennois méritent mieux qu'une voie de garage	06.09.2023	31.12.2025	La définition des quais de la gare de Berne sera examinée dans le cadre des ateliers en cours sur la consolidation du projet d'offre 2035. Le canton de Berne insiste sur des solutions permettant d'éviter d'utiliser les voies 49 et 50 pour des trains circulant régulièrement.

066-2023 M	Särd (Biel/Bienne, PS) du 14.03.2023 Recyclage des briques à boisson	06.09.2023	31.12.2025	En novembre 2022, la Direction des travaux publics et des transports (DTT) a lancé dans le cadre d'un partenariat une offre de collecte des déchets plastiques mixtes à l'intention de l'ensemble des communes du canton de Berne (cf. ISCB n° 8/822.1/4.1). Les briques à boisson peuvent être recyclées en même temps que les déchets plastiques. Le nouveau système de collecte de déchets sera évalué une fois la phase de lancement terminée.
088-2023 M	Freudiger (Langenthal, UDC) du 15.03.2023 Accélération et simplification des procédures en lien avec les monuments historiques	06.09.2023	31.12.2025	La demande sera prise en compte lors de la révision prochaine de la loi sur les constructions, sous la conduite de la DTT.
113-2023 M	Hess (Nidau, PLR) du 05.06.2023 Horaire 2025 des CFF : halte à l'érosion continue de l'attrait de la ligne du Pied du Jura - oui au maintien de la liaison directe Bienne–Genève-Aéroport	06.09.2023	31.12.2025	Le canton s'engage en faveur des demandes de la motion dans le cadre de la consolidation du projet d'offre 2035. Après différentes discussions avec l'alliance de villes, une orientation stratégique a déjà pu être élaborée pour l'amélioration de l'offre du pied sud du Jura.
119-2023 P	Grupp (Biel/Bienne, Les Verts) du 05.06.2023 Pour une gestion intégrée des eaux des Trois-Lacs (lacs de Bienne, de Neuchâtel et de Morat)	29.11.2023	31.12.2025	Les travaux relatifs à l'examen de la demande formulée dans le postulat débiteront en 2023.
135-2023 M	Remund (Mittelhäusern, Les Verts) du 12.06.2023 Autonomie énergétique des immeubles du canton de Berne	29.11.2023	31.12.2025	Les travaux relatifs à l'examen de la mise en œuvre de la demande formulée dans la motion débiteront en 2023.
147-2023 M	de Meuron (Thun, Les Verts) du 15.06.2023 Encourager les formes de mobilité durables et peu gourmandes en surface plutôt que l'obligation légale aberrante d'aménager des places de stationnement !	29.11.2023 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 et 3 : rejet	31.12.2025	Les travaux relatifs à l'examen de la demande formulée dans le postulat débiteront en 2023.
151-2023 M	Gerber (Hinterkappelen, Les Verts) du 15.06.2023 Stop à la mise à l'écart des personnes sourdes et malentendantes dans les TP	29.11.2023 Adoption sous forme de postulat	31.12.2025	Les travaux relatifs à l'examen de la demande formulée dans le postulat débiteront en 2023.
180-2023 M	Klopfenstein (Corgémont, UDC) du 04.09.2023 Réduire les bouchons sur l'A16 pendant les travaux d'assainissement de la route	29.11.2023	31.12.2025	Les travaux relatifs à l'examen de la mise en œuvre de la demande formulée dans la motion débiteront en 2023.

5. Déclarations de planification

Le tableau ci-après renseigne sur l'état de mise en œuvre des déclarations de planification (statut : en cours / liquidé).

En présence de plusieurs déclarations de planification portant le même titre (même affaire), remplir la colonne (point X) et laisser le titre et la date vides.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS (DTT)					
Titre	Date	Déclaration	Brève description	État de traitement	Statut
Stratégie de l'eau	31.03.2011	4	Utilisation de l'eau, développement de la force hydraulique : la stratégie d'utilisation de l'eau doit être mise en œuvre de manière à ce que l'augmentation de 300 gigawattheures qui avait été calculée pour le canton puisse être atteinte.	Le canton de Berne compte trois centrales à accumulation (sur 15 en tout) qui sont, d'après les connaissances actuelles exposées lors de la table ronde « Force hydraulique », les plus prometteuses du point de vue énergétique et dont la réalisation aurait un impact le moins important possible sur la biodiversité et le paysage. Pour le premier de ces projets, la centrale de Trift, une concession a été accordée par le Grand Conseil à l'été 2023. Elle produira en moyenne 145 gigawattheures à partir d'énergies renouvelables. Avec les centrales créées depuis 2010 et les améliorations d'installations existantes, l'objectif d'augmentation de la production sera atteint. Grâce aux autres projets prioritaires lors de la table ronde, l'objectif de 300 gigawattheures sera même dépassé.	Liquidé
Programme gouvernemental de législation 2019-2022 Objectif 5	05.03.2019	5	Déclaration de planification 5 CIRE (Jost) : le Conseil-exécutif est chargé de tenir compte du thème du changement climatique et de l'utilisation durable de l'eau dans l'objectif 5 (« Développement durable ») du programme gouvernemental de législation, et d'examiner des mesures concrètes en collaboration avec le monde de la recherche et les milieux économiques. Le contexte est celui des pénuries d'eau saisonnières plus fréquentes causées par le changement climatique. Par sa situation géographique, le canton de Berne a la possibilité de mettre des réserves d'eau à la disposition de la Suisse, voire de l'étranger.	Les questions liées à une utilisation et à une gestion durables des eaux dans le contexte du changement climatique font l'objet du remaniement de la stratégie de l'eau du canton de Berne, qui devrait être approuvée fin 2025 par le Conseil-exécutif et portée à la connaissance du Grand Conseil en 2026. Concernant les bassins d'accumulation de KWO, il avait déjà été démontré, avant la procédure d'octroi d'une concession pour le projet Trift, que ceux-ci sont trop éloignés des principales régions problématiques du canton de Berne pour qu'ils puissent contribuer de manière significative à combattre la sécheresse (rapport geo 7/OED du 20.07.2017). Les cantons de Berne et de Fribourg collaborent actuellement dans le cadre de l'assainissement des éclusées du lac de Schiffenen. Comme il ne s'agit toutefois pas d'un renouvellement de concession, les moyens d'exercer une influence sont plus faibles. Pour les nouveaux projets d'irrigation agricole de grande envergure, les mesures seront élaborées lors du remaniement de la stratégie en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés afin de trouver une manière durable et appropriée d'utiliser et de répartir l'eau à disposition.	En cours

Protection contre les crues le long de l'Aar entre Thoune et Berne, rapport intermédiaire de la DTT	11.05.2020	2	Les indications ci-après doivent impérativement figurer dans les différentes demandes de crédit soumises au Grand Conseil pour chaque projet de protection contre les crues situé dans le périmètre de l'ancien plan d'aménagement des eaux « Aarewasser » : – Estimation des coûts des mesures de protection contre les crues le long de l'Aar entre Thoune et Berne au moment de l'abandon du plan d'aménagement des eaux « Aarewasser », estimation actuelle des coûts et justification d'un éventuel écart Estimation des coûts du projet concret au moment de l'abandon du plan d'aménagement des eaux « Aarewasser » et justification d'un éventuel écart par rapport à l'estimation actuelle des coûts	Les exigences de la déclaration de planification sont intégrées au processus de présentation des rapports au Grand Conseil ainsi qu'au processus d'élaboration des affaires de crédit et sont systématiquement prises en compte.	Liquidé
		3	Dans les rapports annuels de la DTT adressés à la Commission de gestion et dans les demandes de crédits soumises au Grand Conseil, il convient de justifier, pour chaque projet situé dans le périmètre de l'ancien plan d'aménagement des eaux « Aarewasser », les éventuels écarts des différentes étapes (début du projet, début des travaux, fin des travaux) par rapport aux indications figurant dans le rapport 2019.	Les exigences de la déclaration de planification sont intégrées au processus de présentation des rapports à la CGes et au Grand Conseil ainsi qu'au processus d'élaboration des affaires de crédit et sont systématiquement prises en compte.	Liquidé
		4	Dans le cadre des différentes demandes de crédit soumises au Grand Conseil, il convient d'indiquer, pour chaque projet de protection contre les crues situé dans le périmètre de l'ancien plan d'aménagement « Aarewasser », le montant qui a pu être économisé grâce aux travaux préparatoires réalisés dans le cadre de l'élaboration de ce plan d'aménagement.	L'exigence de la déclaration de planification est intégrée au processus d'élaboration des affaires de crédit et est systématiquement prise en compte, dans la mesure où les coûts peuvent être chiffrés.	Liquidé
Plan du réseau routier 2022-2035		2	Les calendriers des projets 210.20337 Voie cyclable Interlaken–Därliigen et 210.20338 Därliigen–Leissigen doivent dans la mesure du possible être adaptés de manière à ce que les synergies avec la remise en état de l'autoroute soient exploitées.	L'Office fédéral des routes (OFROU) est responsable de la remise en état de la route nationale A8. Selon l'OFROU, les travaux ne devraient pas commencer avant 2029. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les voies cyclables, la mise en place d'une offre de voies destinées à la mobilité douce le long des routes nationales incombe à la Confédération. L'OPC et l'OFROU définiront ensemble la suite de la procédure harmonisée. L'exploitation des synergies avec la remise en état de la route nationale jouera un rôle essentiel. Pour cela, la Conférence régionale de l'Oberland oriental devra soumettre préalablement un projet d'agglomération transports et urbanisation de 5 ^e génération, afin que les éventuelles subventions fédérales issues du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) puissent être utilisées pour la réalisation du projet. L'OFROU envisage par ailleurs de verser des contributions d'intérêt à une voie cyclable à l'écart de la route nationale.	En cours

6. Charges imposées dans le cadre des affaires de crédit

Le tableau suivant rend compte de l'avancement de la mise en œuvre des charges imposées dans le cadre des affaires de crédit (statut : en cours / liquidé).

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS (DTT)				
Titre	Session	Charge	État d'avancement (en bref)	Statut
2019.BVE.9873 Campus de Berthoud, lycée technique de Berne (Technische Fachschule Bern) et gymnase. Crédit d'engagement pour l'étude de projet, appel d'offres compris	Hiver 2019	Dans le cadre de l'étude de projet, les sources d'économies possibles et les économies réalisées doivent être présentées et développées en détail.	Les deux projets sont encore en phase d'étude de projet. Les possibilités d'optimisation et d'économies ont été explorées et documentées durant les phases d'étude précédentes. La documentation sera bouclée dans le cadre des crédits de réalisation.	En cours
		Dans la mesure du possible, le projet sera réalisé avec du bois suisse.	Les deux projets sont encore en phase d'étude de projet. La charge est intégrée comme exigence dans le cadre des appels d'offres et les possibilités de mise en œuvre mises en évidence dans le cadre des crédits de réalisation.	En cours
2019.BVE.11234 Berne, Uni Muesmatt, nouveau bâtiment pour les sciences naturelles, crédit d'engagement pour l'étude de projet et l'appel d'offres	Été 2020	Dans le cadre de l'élaboration du projet, les économies réalisables ainsi que les économies effectivement réalisées doivent être indiquées et motivées de manière détaillée.	Le projet a été reporté en raison de la priorisation des projets d'investissement dans le domaine du bâtiment. L'étude de projet n'a donc pas encore commencé.	En cours
		Le Conseil-exécutif informe le Grand Conseil à propos du programme d'investissement révisé au plus tard à la session d'hiver 2020.		En cours
2021.BVD.1419 Berne, Bremgartenstrasse 131-137, gymnase du Neufeld / rénovation et construction de remplacement, crédit d'engagement pour l'étude de projet	Printemps 2022	Tous les toits qui s'y prêtent bien ou très bien (site internet de la Confédération) doivent être équipés d'une installation solaire. La toiture doit être construite en conséquence. Les toits peuvent aussi être loués à une entreprise idoine, laquelle posera les panneaux solaires à ses frais.	La charge est mise en œuvre dans le cadre de l'étude de projet et les toitures qui s'y prêtent sont équipées d'installations photovoltaïques. Il s'agit là d'une nouvelle tendance qui consiste à maximiser la surface utile de toitures dotées de panneaux solaires lors de projets de construction ou de rénovation de bâtiments cantonaux. La mise en œuvre prévue sera présentée par le Conseil-exécutif dans le cadre du crédit de réalisation.	En cours
		La capacité d'extension du volume bâti de la construction doit être mise en évidence dans le cadre du concours.	Dans le projet lauréat, le volume bâti de la construction peut être agrandi.	Liquidé
2021.BVD.6298 Bienne, Champs-de-Boujean, affectation alternative des sites de formation et construction d'une salle de sport provisoire, crédits d'engagement pour la rente du droit de superficie et l'étude de projet	Été 2022	Le crédit d'engagement de 3 980 000 francs pour l'étude relative à l'affectation alternative et à la salle de sport provisoire doit être réduit de 950 000 francs.	Le crédit a été réduit.	Liquidé
2021.BVD.4408 Bienne, rue du Wasen 1, 7, 9 et 11, rénovation totale du Centre de formation professionnelle de Bienne (CFP), crédit d'engagement pour l'étude de projet	Été 2022	Le crédit d'étude est approuvé à condition que la surface de toiture qui s'y prête soit utilisée pour la production d'énergie solaire (capteurs solaires thermiques ou installations photovoltaïques).	La charge est mise en œuvre dans le cadre de l'étude de projet et les toitures qui s'y prêtent sont équipées d'installations photovoltaïques. Il s'agit là d'une nouvelle tendance qui consiste à maximiser la surface utile de toitures dotées de panneaux solaires lors de projets de construction ou de rénovation de bâtiments cantonaux. La mise en œuvre prévue sera présentée par le Conseil-exécutif dans le cadre du crédit de réalisation.	En cours
		Si des capteurs solaires thermiques sont prévus, il faut étudier l'injection des excédents dans le réseau de distribution de chaleur à distance. Les résultats de cette étude doivent être exposés à la CIAT dans le cadre du crédit d'exécution.	Le contrôle a lieu dans le cadre de l'actuelle étude de projet.	En cours
2020.BVD.6900 Berne, Papiermühlestrasse 13, 15 et 17, caserne, agrandissement et rénovation de l'infrastructure d'approvisionnement, crédit d'engagement pour la réalisation	Été 2022	La planification doit être adaptée de façon à ce que la chaleur perdue lors du refroidissement des serveurs puisse être utilisée pour chauffer le bâtiment ou l'eau d'usage.	Le projet prévoit l'utilisation de la chaleur perdue lors du refroidissement des serveurs pour le chauffage des bâtiments en hiver et pour la production d'eau chaude en été. Le concept prévu pour les installations techniques des bâtiments a été adapté en conséquence. Les pièces requises pour la récupération de chaleur ont été prises en compte dans l'appel d'offres.	Liquidé
		En cas de réalisation, la centrale de chauffage à distance doit être alimentée avec du gaz renouvelable.	En cas de réalisation, la centrale de chauffage à distance peut être alimentée avec du gaz naturel ou du gaz renouvelable. Cette dernière option s'avérerait probablement plus coûteuse et pourrait poser des problèmes de disponibilité en raison de la forte demande sur le marché.	Liquidé

2021.BVD.4839 BLS Schifffahrt ; subvention cantonale pour l'acquisition d'un nouveau bateau destiné au transport de passagers (MS Thunersee)	Hiver 2022	La subvention cantonale de 14 432 000 francs est approuvée avec la charge suivante : le Conseil-exécutif s'assure qu'en cas de vente de BLS navigation SA, le montant octroyé par le canton et les communes pour l'acquisition du nouveau bateau destiné au transport de passagers sera remboursé au prorata.	Une disposition correspondante va être ajoutée dans l'accord qui sera conclu début 2024 entre le canton de Berne et BLS navigation SA.	En cours
		BLS navigation SA participe équitablement aux frais d'acquisition.	En février 2023, BLS navigation SA a accordé par écrit à la DTT une promesse de subvention s'élevant à 0,8 million de francs, soit le double du montant prévu à l'origine. Les coûts supplémentaires attendus liés au renchérissement sont également pris en charge par BLS navigation SA.	Liquidé
2022.BVD.193 Kôniz, Businesspark Liebefeld, gymnases de Berne, crédit d'engagement pour location, aménagements locatifs et équipement	Printemps 2023	Élaborer la planification cantonale des locaux scolaires à plus long terme, l'adapter au fur et à mesure et la présenter aux commissions compétentes.	La DTT et l'INC ont élaboré ensemble un rapport sur la base des données disponibles, qui sera à l'avenir soumis chaque année au Grand Conseil et aux commissions spécialisées CIAT et CFor. La forme sous laquelle la CIAT et la CFor recevront ces informations reste à déterminer.	En cours
		Prévoir différents scénarios pour la planification cantonale des locaux scolaires, afin de reconnaître suffisamment tôt les répercussions sur les besoins en locaux si les paramètres de planification connaissent une évolution plus forte que prévu, et prendre ces scénarios en considération dans la planification des investissements.		En cours
2022.BVD.5677 Tavannes, Rue H. F. Sandoz 80, Tavannes Machines, crédit d'engagement pour l'achat de l'immeuble et l'étude de projet relative aux mesures de rénovation et d'extension	Printemps 2023	L'acquisition du bien-fonds Tavannes Machines est assorti de la charge de garantir une occupation optimale de l'immeuble par des unités administratives du canton.	L'approbation du crédit de réalisation par le Grand Conseil lors de la session d'automne 2023 a indirectement permis de déterminer quels services cantonaux occuperont les locaux à l'avenir. La charge sera respectée pendant l'hébergement de la police territoriale dans les locaux provisoires à Tavannes jusqu'à l'emménagement dans le nouveau Centre Justice et Police de Reconvenir.	En cours
2022.BVD.6182 Avenir Berne Romande, locaux provisoires dans le Jura bernois pour la justice et la police, crédit d'engagement pour l'étude de projet	Été 2023	Mettre à l'étude et réaliser la variante 1.3 selon le rapport du Conseil-exécutif du 26 avril 2023 avec des locaux provisoires à Loveresse, Tavannes et Bienne.	Les charges ont été acceptées dans le cadre du crédit de réalisation pour les deux projets « Avenir Berne romande, crédit d'engagement pour Tavannes Machines, rénovation et extension du bâtiment » et « Avenir Berne romande, crédit d'engagement pour les locaux provisoires Justice et Police, réalisation, location et aménagement locatif ». Le Grand Conseil a approuvé les deux crédits lors de la session d'automne 2023.	Liquidé
		Le Grand Conseil constate que des bâtiments provisoires sont indispensables pour garantir le transfert cantonal de Moutier au 1 ^{er} janvier 2026 comme prévu par le concordat négocié par les deux cantons ; des bâtiments provisoires sont rapidement mis à disposition de la justice et de la police et le crédit d'engagement nécessaire à leur réalisation est soumis au Grand Conseil à la session d'automne 2023.		Liquidé
		Les bâtiments provisoires selon le présent crédit d'étude sont conçus comme solution provisoire mais pas comme solution définitive.		Liquidé
2022.BVD.5136 Berne, Université de Berne, construction d'un centre de recherche et de formation pour la médecine, périmètre d'évolution 07	Été 2023	Examiner une réduction du nombre de places de stationnement au minimum légal.	Le nombre de places de stationnement prévu correspond au minimum légal.	Liquidé
		Approbation sous réserve que le financement du projet soit assuré dans le cadre du plan cantonal d'investissement intégré.	Les investissements sont inscrits dans le plan cantonal d'investissement intégré 2023.	Liquidé
2022.BVD.6820 Bienne, Haute école spécialisée bernoise BFH, construction du campus, 2 ^e crédit complémentaire pour la réalisation	Été 2023	Augmenter le crédit complémentaire pour le campus biennois de la Haute école spécialisée bernoise de 1,5 million de francs pour pouvoir recourir à du bois suisse et biennois.	Le crédit complémentaire de 1,5 million de francs ne permet pas de recourir uniquement à du bois suisse. Les parties du campus qui seront construites avec du bois suisse ont été définies avec l'entrepreneur total. Une certification partielle avec le label « bois suisse » est demandée pour ces éléments. Les critères de l'OIC permettent de garantir que le bois utilisé proviendra exclusivement de forêts exploitées de manière durable.	En cours
		Approbation sous réserve que le financement du projet soit assuré dans le cadre du plan cantonal d'investissement intégré.	Les investissements sont inscrits dans le plan cantonal d'investissement intégré 2023.	Liquidé

2023.BVD.305 Avenir Berne romande, Reconvilier, construction du nouveau Centre Justice et Police (CJP), crédit d'engagement pour la procédure de sélection et l'étude de projet	Automne 2023	Pour la construction du nouveau Centre Justice et Police, il convient d'appliquer un concept de mobilité comparable à celui du centre de police de Niederwangen.	La DIJ élabore actuellement un concept de mobilité. Les conclusions seront exposées dans le cadre du crédit de réalisation pour le nouveau Centre Justice et Police.	En cours
		Un rapport sur l'occupation des salles d'audience des tribunaux du canton de Berne et sur la méthode utilisée pour recenser celle-ci doit être établi d'ici au printemps 2024 pour la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT) et la Commission de justice (CJus). Les conclusions de ce rapport seront prises en compte dans les projets en cours, en particulier dans l'élaboration du projet de Centre Justice et Police et, si les délais le permettent, dans la réalisation des locaux provisoires pour la Justice à Bienne.	L'occupation des salles d'audience du canton de Berne a été analysée en lien avec la mise à disposition de locaux provisoires à Bienne pour le tribunal régional. Ces données de la JUS ont déjà été communiquées. La JUS rédigera un rapport sur la méthodologie adoptée d'ici au printemps 2024.	En cours
		La planification du nouveau Centre Justice et Police donnera lieu à un concours de projets.	Un concours de projets est organisé dans le cadre de l'étude de projet.	En cours
		Dans le cadre de l'étude du projet et de la procédure de sélection, une variante avec du bois suisse est demandée.	Dans le cadre de l'étude de projet, une variante avec du bois suisse est demandée et analysée. Les possibilités de mise en œuvre sont exposées dans le crédit de réalisation.	En cours
2022.BVD.6819 Münchenbuchsee, Hofwil, Hofwilstrasse, extension du gymnase, crédit d'engagement pour la réalisation	Automne 2023	Promouvoir activement la location totale ou partielle de la halle de gymnastique triple à des tiers, en particulier à des associations ou pour des événements de plus grande envergure ayant lieu en dehors des horaires scolaires, dans la mesure où la halle n'est pas utilisée pour les cours scolaires.	La commune et les associations doivent pouvoir continuer à disposer des nouvelles salles de gymnastique à l'avenir également.	En cours